AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1025
FR0010908533-FS0433

22 mai 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

EDENRED

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 mai 2017, la société Select Equity Group, L.P.[1] (380 Lafayette Street, New York, 10003, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 mai 2017, le seuil de 5% du capital de la société EDENRED et détenir, pour le compte desdits fonds, 11 726 117 actions EDENRED représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 4,89% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions EDENRED sur le marché.

[1] Contrôlée par M. George Loening. Select Equity Group, L.P. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 234 106 789 actions représentant 239 716 815 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.